



Présidence du Conseil d'Etat  
Chancellerie - IVS

Präsidium des Staatsrates  
Kanzlei - IVS

**CANTON DU VALAIS**  
**KANTON WALLIS**



**ASF**  
Association Suisse du Froid  
Section romande

## COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

25 juin 2014

### **Premier bilan 2013 des contrôles d'installation de froid**

**(IVS).- Dans le cadre d'un contrat de branche conclu entre le Département des transports, de l'équipement et de l'environnement et l'Association suisse du froid, quelque 30 installations de froid ont fait l'objet d'un contrôle par la section romande de l'ASF. Cette démarche s'inscrit dans la volonté du conseiller d'Etat Jacques Melly de favoriser les partenariats publics-privés pour le contrôle des activités professionnelles.**

Les installations sélectionnées par le Service de la protection de l'environnement (réfrigération, climatisation, pompes à chaleur) concernaient aussi bien les commerces de détails que la grande distribution et l'industrie. Afin de garantir la neutralité et l'impartialité des experts, ceux-ci provenaient de cantons tiers et leur sélection a été faite par l'ASF. Leurs rapports de contrôle – standardisés - ont tous transité chez le spécialiste de l'ASF pour une analyse approfondie puis transmis au SPE.

Le bilan de cette première année a montré que 10 % des installations étaient parfaitement en ordre, 80% comportaient des défauts mineurs et 10% des installations nécessitent des ajustements importants et pouvaient présenter des risques techniques ou environnementaux. Dans une grande partie des cas, les défauts mineurs sont constitués principalement par l'absence de maintenance annuelle, de la vignette obligatoire ou du carnet de contrôle. Ce type de documentation et d'information revêt une importance particulière sur le long terme car une installation bien documentée permet un bien meilleur suivi.

Le partenariat entre l'ASF et le SPE s'est avéré très positif et l'expérience sera reconduite en 2014. Mis à part quelques points de détails liés au déroulement des inspections, ce premier bilan démontre qu'une tâche de contrôle technique d'importance peut être déléguée à un organisme neutre hors du sérail de l'Etat et ce à la satisfaction de toutes les parties.

***Cette mesure contribue à la mise en œuvre de l'engagement 6 de l'Agenda 21 cantonal : « Maintenir et améliorer les ressources vitales ».***

#### ***Personnes de contact***

***Alain Klose chef de la Section nuisances et laboratoire, 027 606 31 85, Dominique Berthoud, président de l'Association suisse du froid - Section romande, 021 796 33 00, [ORRchim@asf-froid.ch](mailto:ORRchim@asf-froid.ch).***

***[www.vs.ch/air](http://www.vs.ch/air), [www.asf-froid.ch](http://www.asf-froid.ch)***

